

Athènes le 20 août 2004

FEDERATION INTERNATIONALE D' ESCRIME

**Commission de Signalisation Electrique
du Matériel et des Installations (S E M I)**

**NOUVELLES REGLES POUR LES ARMES
CONVENTIONNELLES FLEURET ET SABRE**

**Réglage des temps de fonctionnement des appareils de
signalisation, identification des appareils**

PROCEDURE A SUIVRE

PRELIMINAIRE

Après consultation des fédérations nationales il a été décidé de mettre en application de nouvelles règles, ce qui implique la modification des temps de fonctionnement des appareils de signalisation électrique.

Arme	Prescriptions a changer	Anciennes règles	Nouvelles règles
Fleuret	Sensibilité de l'appareil	1 à 5 ms	13 à 15 ms
	Temps du coup double	700 à 800 ms	275 à 325 ms
Sabre	Temps du coup double	300 à 400 ms	110 à 130 ms

Tableau des nouveaux temps de contact et de blocage pour le fleuret et le sabre.

1. OBJECTIFS DU PRESENT DOCUMENT

- Permettre l'application correcte des nouvelles règles pour modifier les appareils de signalisation.
- Faciliter le contrôle des appareils de signalisation modifiés ou construits suivant les nouvelles règles, avec une plaque d'identification.
- Informer sur la procédure de vérification
- Vérifier que les réglages des appareils de signalisation ne puissent pas être modifiés.

2. INSTRUCTIONS POUR LES CONSTRUCTEURS DES APPAREILS DE SIGNALISATION

Les constructeurs devront :

- **Prévoir toutes les modifications nécessaires au fonctionnement correct des appareils de signalisation suivant les nouvelles normes**, même si ces modifications ne sont pas explicitement décrites.
- **Pour les appareils d'anciennes générations, a modifier**
Adapter les caractéristiques de l'appareil aux nouvelles normes de réglage, avec la mise en place de nouveaux éléments en remplacement de l'ancien système de réglage.
- **Pour les appareils neufs : nouvelle série de fabrication**
Programmer les microprocesseurs suivant les nouvelles normes
- **Plaques d'identification des appareils de signalisation**
fixer une plaque spéciale d'identification en plus des plaques d'identification traditionnelles, permettant de reconnaître que l'appareil correspond aux nouvelles normes.
La plaque d'identification de 2 cm x 1 cm, de couleur rouge comportera l'inscription suivante en lettres noires :

T 2005

- **Prescriptions techniques**
Le système de réglage de l'appareil devra être protégé pour éviter toute sorte de modification. Le système de sécurité est laissé à l'appréciation du constructeur : code d'accès de sécurité, circuits plombés ou autre.
Le constructeur devra établir une notice technique accompagnant chaque appareil. Cette notice précisera le système de sécurité adopté.

3. INSTRUCTIONS CONCERNANT LES FEDERATIONS NATIONALES ET LES ORGANISATEURS DES COMPETITIONS OFFICIELLES DE LA FIE

3.1 Tous les organisateurs des compétitions officielles de la FIE devront envoyer la fiche des appareils, dûment remplie, au siège de la FIE a Lausanne, un mois avant la date de la compétition : voir document en annexe.

Fiche technique des appareils : saison 2004 - 2005

Nom du constructeur et marque des appareils :

Modèle ou référence des appareils :

suivant le cas :

Date de modification des anciens appareils :

Date de fabrication des nouveaux appareils :

Nombre total d'appareils :

3.2 Renseignements a communiquer a l'observateur de la FIE pour les épreuves de Coupe du Monde

La fiche technique des appareils de signalisation dûment remplie devra obligatoirement être remise à l'Observateur désigné par la FIE, avant le début de la compétition.

3.3 Pour les Championnats du Monde

La fiche technique sera obligatoirement envoyée a la FIE a Lausanne à l'attention de la SEMI, deux mois avant les Championnats.

4. CONTROLE DES MARQUES DE SECURITE DES APPAREILS DE SIGNALISATION

Le fonctionnement des appareils de signalisation est de la responsabilité du constructeur. La vérification portera sur le système de sécurité empêchant toute modification des caractéristiques techniques de l'appareil.

L'Observateur vérifiera les plaques d'identification des appareils et veillera à ce qu'ils ne soient pas modifiés.

Le Président de la SEMI
Marcello BAIOTTO



FEDERATION INTERNATIONALE D' ESCRIME

**Commission de Signalisation Electrique
du Matériel et des Installations (S E M I)**

**Fiche technique des appareils de signalisation
pour la saison 2004 - 2005**

Date :

FEDERATION (PAYS) :

Nom de la compétition :

1. Nom du constructeur et marque des appareils :

2. Modèle ou référence des appareils :

3. Suivant le cas :

3.1 Date de modification des anciens appareils :

3.2 Date de fabrication des nouveaux appareils :

4. Nombre total d'appareils :

A remettre a l'observateur de la FIE pour son rapport, dans le cas des épreuves de la **Coupe du Monde**.

A envoyer obligatoirement au siège de la FIE a LAUSANNE, a l'attention de la SEMI, deux mois avant les **Championnats du Monde**.

Signature et cachet de la Fédération
